



Pension alimentaire enfant majeur

Par **nounoune1972**, le **09/06/2012** à **22:41**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis 10 ans et je paie une pension alimentaire à mon ex femme pour ma fille qui a 20 ans et qui ne travaille pas. Ma fille ne vit plus chez sa mère mais avec son compagnon et ils attendent un enfant. Je voudrais savoir si je dois continuer de verser une pension alimentaire sachant que ma fille touche le RSA et travaille en n'étant pas déclarée. Devrais-je verser une pension pour mon petit fils à venir ? Merci de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **10/06/2012** à **09:47**

Bonjour, vous ne pouvez pas arrêter le versement de la pension sans l'autorisation du JAF. Effectivement votre fille aurait dû demander que le paiement se fasse sur son compte. Vous pouvez effectivement devoir payer une pension pour votre petit fils, mais c'est tout d'abord au père de l'enfant et à sa mère de subvenir à ses besoins. La mère de votre fille n'a pas à toucher une pension pour un enfant qu'elle n'entretient pas. Le JAF se saisit avec ou sans avocat, cordialement

Par **nounoune1972**, le **10/06/2012** à **10:28**

MERCI DE VOTRE REPONSE